

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du programme d'aide « licence sportive pour tous ».

Il est rappelé que le Conseil municipal a approuvé la création du dispositif d'aide à la « licence sportive pour tous » le 2 avril 2019 (délibération n° 2019-027) et en a modifié son règlement d'attribution le 4 août 2020 (délibération n° 2020-088).

Conformément au cadre d'intervention fixant les règles régissant les actions à engager au titre de ce dispositif, une commission technique a statué le 23 août 2021 sur l'éligibilité administrative de **118** dossiers individuels remis par **03** associations sportives au titre de la saison sportive 2020-2021, à savoir :

Associations sportives	Discipline	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
Racing Club Austral	Football	111	5 010 €
La Jeanne Ouest Natation	Natation	5	175 €
Ecole de football du Port	Football	2	100 €
TOTAL		118	5 285 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2021, aux associations sportives sus-désignées et selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.